



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 679-1

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 474.2)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 8 avril 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 679-1 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement numéro 679 sur l'utilisation des pesticides et engrais afin d'assurer sa concordance avec le Règlement sur la tarification de biens, de services et activités en vigueur

Ce règlement municipal entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1 pendant les heures d'ouverture ou sur le site web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 9 avril 2025,

Jean St-Antoine
Directeur des affaires juridiques et greffier